DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Japon | RETRAIT UNIQUEMENT

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Ticket de retrait original :** délivré par le Consulat du Japon à Paris, lors du dépôt de la demande de visa par vos soins.

☑ ***Rappel :*** Ce service est uniquement disponible pour un retrait de visa au Consulat du Japon à Paris.